

Roquefort de Sault,
le 06/06/2020.

Mesdames, Messieurs,

en complément du compte rendu de conseil municipal qui vous sera adressé en fin de semaine, nous souhaitons, dans un souci de transparence, vous proposer un point de situation sur deux thématiques :

- gestion actuelle et à venir de la rénovation des chemins communaux et des captages d'eau
- décisions relatives au camping et aux gîtes communaux.

Chemins communaux.

Le passage de la tempête Gloria au cours de l'hiver dernier a causé des dégâts nombreux et importants au niveau de nos chemins et de nos captages d'eau. Vous avez tous pu le constater.

L'estimation financière pour la remise en état des « principaux chemins » établie par l'Agence Technique Départementale s'élève à 326000€ (hors chemins secondaires menant au Vernet, à Balbianés, au Campas...).

Cette estimation financière a servi de base de référence à différentes demandes d'aides financières qui ont été transmises mais dont nous n'aurons un retour que dans quelques semaines voire dans quelques mois.

Prise en l'état, la réalisation complète et immédiate des travaux nécessaires impliquerait un emprunt avoisinant à minima 240000 euros pour la commune. Ce n'est pas le choix que nous avons fait.

Nous avons préféré opter pour la patience et la prudence budgétaire en projetant une remise en état réfléchie, hiérarchisée et progressive des chemins, en alternant les réalisations faites par nos agents techniques et par des entreprises extérieures.

A ce jour :

- la buse du pont du Pas del Rec a été dégagée par nos agents techniques.
- le chemin de la Fourmi a été remis à l'état carrossable 4x4 par l'intervention de nos agents techniques et l'intervention volontaire d'entreprises forestières.
- des interventions de remise en état ont été réalisées en interne sur le chemin de la Bulle et du Prat del Rey jusqu'au pont de la Mouline.
- un réaménagement partiel a été réalisé au niveau de la place de retournement du Mouli-Crémat.

Dans le courant du prochain mois :

- la remise en état du chemin du Vernet sera réalisée en interne après achat et livraison de matière première.
- une intervention sur la prise d'eau de la Majousse est prévue le jeudi 2 juillet (Cette intervention vise à remettre en état le ruisseau et le captage permettant à l'eau de la source de s'écouler vers le réseau). Elle sera réalisée conjointement par les agents techniques de la commune et par des bénévoles. Nous sommes en train de prendre toutes les garanties sanitaires, légales et administratives afin que ce type de fonctionnement puisse être mis en place. Dans l'attente de cette intervention, nous vous demandons d'utiliser de façon raisonnable l'eau de nos fontaines et notamment de ne pas les laisser couler, pour celles équipées d'un robinet, de façon inutile ou déraisonnée.

Progressivement d'autres interventions seront réalisées en interne sur les chemins secondaires en fonction de nos possibilités humaines et budgétaires. Elles se dérouleront de façon hiérarchisée, en s'éloignant progressivement du village.

Concernant les interventions lourdes, définies par l'ATD11 et nécessitant l'intervention d'entreprises extérieures, elles sont aujourd'hui tributaires du calendrier administratif et ne pourront se faire qu'après un retour des demandes d'aides financières réalisées.

Camping et gîtes communaux.

Le contexte sanitaire « Covid-19 » qui a touché et qui touche encore notre pays vient peser lourdement sur le bon déroulement des démarches administratives mais aussi matérielles (je pense ici au calendrier initial de travaux en cours qui ont pris un large retard sur leur calendrier initial) et engendre la mise en place au niveau national de protocoles sanitaires stricts qui sont venus peser sur certaines de nos décisions.

C'est ainsi que :

- considérant la difficile mise en place du protocole sanitaire établi à l'échelle nationale et la future réalisation de travaux conséquents dans leur environnement proche pouvant être source de fortes nuisances pour les vacanciers (reste à réaliser projet « cœur du village » : goudronnage des parkings + aménagement des espaces extérieurs), les gîtes communaux resteront fermés à la location touristique et ce jusqu'à nouvel ordre.

Une réouverture pourra être envisagée après prise de connaissance des directives gouvernementales du 22 juin prochain et après réalisation des travaux extérieurs envisagés.

- dans le même cadre, considérant la difficile mise en place du protocole sanitaire établi à l'échelle nationale et les importants travaux de réaménagement à réaliser suite au passage de la tempête Gloria (infiltrations, détérioration des voies goudronnées...) le camping municipal restera fermé pour la période estivale 2020.

Bien à vous,

Pour le conseil municipal,

Benoit OLIVE

Maire de Roquefort de Sault.